

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 14 octobre 2021**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11  
- en exercice : 11  
- qui ont pris part à la séance : 11  
- votants 11

Date de convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 08/10/2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quatorze octobre deux mil vingt et un à 18 h 40

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte  
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : **REVISION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE AU 78 ROUTE DE LA TOUCHE AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2021**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du 9 avril 2015 fixant le loyer du logement communal de type T2 du bâtiment de la mairie-école (coté maternelle) situé au 78 Route de la Touche au 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 395,00 €.

Selon les indices de références de l'INSEE de 2016 à 2021, le nouveau montant du loyer de ce logement communal, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, serait de 413,50 €.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants décide :

- **DE FIXER** le montant du loyer mensuel à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 à **413,50 €** auquel s'ajouteront les charges locatives.

La présente délibération annule et remplace celle du 9 avril 2015.

Et ont les membres présents signés au registre  
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



Le Maire,  
Jean-Bernard CHARPENEL